

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**Désignation commerciale :** YC – WASH & WAXUtilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Nettoyage et entretien / bateau

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :Centre Régional Antipoisons de LYON – Tél. : **04.72.11.69.11***** 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE :** non applicable**Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à la méthode de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans sa dernière version.

Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon les directives CEE :**

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au sens de la directive GefStoffV/CEE.





Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'étiquetage, nous recommandons de respecter les conseils de sécurité.

Phrases de sécurité (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique du produit : Mélanges****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 68891-38-3 NLP : 500-234-8	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	 Xi R36/38  Irrit. cut. 2, H315; Irrit. ocul. 2, H319	1 - 5 %
CAS : 9004-82-4	Lauryl éther sulfate de sodium	 Xi R36/38  Irrit. cut. 2, H315; Irrit. ocul. 2, H319	<2.5 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.**4. PREMIERS SECOURS****Descriptions des premiers secours**

YACHTCARE – WASH & WAX

Recommandations générales :	Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger. Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.
En cas d'inhalation :	Faire respirer de l'air frais ou, si nécessaire, bouche-à-bouche ; garder au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes. En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable. Consulter un médecin immédiatement.
En cas de contact avec la peau :	Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin :**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information significative complémentaire disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Vêtement de protection complet.

Autres recommandations : Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

*** 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection.

Eloigner les personnes non équipées de protection.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une ventilation suffisante.

Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de vapeurs/poussières/aérosols.

Risque important de glissade du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Assurer une ventilation suffisante.

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Éliminer le produit ramassé conformément à la réglementation.

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.

Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

*** 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation :**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

YACHTCARE – WASH & WAX

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

NE PAS respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****- Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) :-

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune information significative complémentaire disponible.

* **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :**

Ce produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail.

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Equipements de protection individuelle :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.

NE PAS respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Filtre : A/P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Pour éviter les problèmes cutanés, limiter le port des gants au strict nécessaire.

Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

En l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être formulée concernant le matériau approprié au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

YACHTCARE – WASH & WAX

Protection du corps :
Vêtement de protection.

* **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales :	
Aspect :	
Forme :	liquide
Couleur :	vert clair
Odeur :	caractéristique
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	>100°C
Température de combustion :	480°C
Auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C :	1,05 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Soluble
Autres informations :	Aucune information significative complémentaire disponible.

* **10. STABILITE ET REACTIVITE****Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.

Possibilités de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune information significative complémentaire disponible.

Matières incompatibles : Aucune information significative complémentaire disponible.

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

* **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Irritation primaire :**

Sur la peau : Aucun effet irritant.

Sur les yeux : Aucun effet irritant.

* **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Toxicité :**

Toxicité aquatique : Aucune information significative complémentaire disponible.

Persistance et dégradabilité : Aucune information significative complémentaire disponible.

Comportement dans les compartiments environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information significative complémentaire disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune information significative complémentaire disponible.

Indications écologiques complémentaires :**Indications générales :**

YACHTCARE – WASH & WAX

Catégorie de pollution des eaux : 2 (propre classification) : polluant

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Le tensioactif contenu dans cette préparation remplit (Les tensioactifs contenus dans cette préparation remplissent) les conditions de la biodégradabilité telles définies dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les documents en attestant sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et ce uniquement sur demande directe de ces dernières ou sur demande d'un fabricant de détergents.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Autres effets néfastes : Aucune information significative complémentaire disponible.

* **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Méthode de traitement des déchets****Recommandation** :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Elimination conformément à la législation relative à l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément à la réglementation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, IATA	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe	Non applicable
IMDG, IATA Class	
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro EMS	Non applicable
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

* **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dispositions nationales :

Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Classe de pollution des eaux : WGK 2 (propre classification) : polluant.

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 15.

Abréviations et acronymes :

GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)
PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)
bPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
CAS : Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service)
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)
BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)
AGW : Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne)
DNEL : Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet, REACH)
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet, REACH)
STP : Sewage Treatment Plant (Station de traitement des eaux usées)
IC50 : Inhibitory Concentration 50 % (Concentration inhibitrice)
COV : Composé Organique Volatil
EC50 : Effective concentration, 50 % (Concentration effective)
LC50 : Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)
LD50 : Lethal dose, 50 % (Dose létale)
OCDE : Organisation de Coordination et de Développement Economique.
ADR : European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)
IATA : International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
LQ : Limited Quantities (Quantité limitée)
WGK : Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.